

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 mars 2025

LUTTER CONTRE LA DISPARITION DES TERRES AGRICOLES ET RENFORCER LA
RÉGULATION DES PRIX DU FONCIER AGRICOLE - (N° 1027)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 36

présenté par
M. Echaniz

à l'amendement n° 22 de M. Dufau

ARTICLE 2

À l’alinéa 4, substituer au mot :

« freinent »,

le mot :

« limitent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel, remplacer le verbe "freiner" par "limiter" qui paraît plus approprié.